



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné Maryon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier par intérim, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Péraade :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Péraade tiendra une séance extraordinaire le 12 janvier 2026, à 19 h, à la salle du conseil, située au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Péraade pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Péraade, ce 9 décembre 2025.

A handwritten signature in blue ink that reads "Maryon Leclerc".

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim